



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite & Wing



Boomerang

Comprendre l'organisation fédérale du vol libre

La Fédération Française de Vol Libre s'appuie sur une organisation déconcentrée à plusieurs niveaux, chacun ayant un rôle distinct mais complémentaire.

Aucune instance ne se substitue à une autre : la cohérence repose sur la coordination, la subsidiarité et la concertation.

FFVL – niveau national

Ce que fait la FFVL

- Détient la délégation ministérielle pour plusieurs disciplines du vol libre, dont le parapente, le delta, le cerf-volant, le boomerang, le kite et certaines pratiques parasport.
- Définit la politique fédérale nationale : sécurité, formation, réglementation, compétition, éthique et développement des disciplines.
- Représente officiellement le vol libre auprès de l'État et des instances nationales.
- Conçoit et pilote les règlements sportifs et fédéraux, la formation nationale, les outils nationaux et les dispositifs de soutien.

Ce que la FFVL ne fait pas

- Ne gère pas directement les espaces de pratique au quotidien.
- N'intervient pas seule dans les problématiques locales sans relais territorial.
- Ne décide pas de manière isolée : les grandes orientations passent par l'Assemblée générale et le Comité directeur.

Ce qu'il faut retenir

La FFVL fixe le cadre commun, garantit la cohérence nationale et assure les missions régaliennes ou déléguées.

Elle soutient aussi la création et l'accompagnement des associations, des écoles et des structures de terrain.

Ligues régionales

Rôle principal

Les Ligues régionales déploient la politique fédérale à l'échelle régionale et exercent des responsabilités dirigeantes dans leur périmètre.

Elles coordonnent les CDVL et les clubs, accompagnent les structures et servent d'interface avec les collectivités et les services de l'État à l'échelle régionale.

Missions

- Coordination interdépartementale.
- Déclinaison régionale des politiques fédérales.
- Gestion et accompagnement des formations régionales, notamment pour les encadrants bénévoles.
- Appui aux projets régionaux : sécurité, jeunes, féminisation, environnement, parasport, espaces de pratique.
- Avis et appui sur les dossiers de subvention et les projets structurants.

Spécificité

Lorsqu'il n'existe pas de CDVL dans un département, la Ligue récupère les prérogatives du niveau départemental.



Ligue Auvergne Rhône Alpes de Vol Libre – 135 rue du Mâconnais – 73000 Chambéry

lauravl@orange.fr – 04 79 71 94 75 – lauravl.fr

SIRET : 82235185400010

CDVL – Comités Départementaux de Vol Libre

Rôle principal

Les CDVL agissent au plus près du terrain et jouent un rôle de relais direct entre les clubs, les écoles et la Ligue.

Ils portent la dimension locale de la fédération : proximité, sites, sécurité, animation et dialogue territorial.

Missions

- Animation des relations entre structures affiliées et agréées.
- Actions de proximité : développement, jeunesse, inclusion, environnement.
- Gestion et protection des sites locaux de pratique.
- Sécurité opérationnelle et retours d'expérience.
- Formations et actions techniques de proximité.
- Relations avec les collectivités et les services déconcentrés de l'État au niveau départemental.
- Appui à l'organisation d'événements locaux.

À retenir

Le CDVL est l'interlocuteur privilégié sur les enjeux locaux : accès terrain, conflits d'usage, vie des espaces de pratique et structuration des activités de Vol Libre sur le département.

Clubs affiliés FFVL

Rôle principal

Les clubs font vivre la pratique au quotidien et constituent la base associative de la fédération.

Ce sont eux qui accueillent les pratiquants, animent la vie locale et relaient l'information fédérale.

Missions

- Gestion des licences et des adhérents.
- Animation de la vie associative.
- Organisation d'activités, sorties, compétitions et événements locaux.
- Suivi et gestion des espaces de pratique, vigilance et dialogue local.
- Relais des informations nationales, régionales et départementales vers les licenciés.

Position clé

Les clubs sont la base vivante de la fédération : sans clubs, il n'y a pas de réseau fédéral opérationnel.

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Vol Libre – 135 rue du Mâconnais – 73000 Chambéry

lauravl@orange.fr – 04 79 71 94 75 – lauravl.fr

SIRET : 82235185400010

Clubs-écoles et écoles professionnelles agréées

Rôle principal

Ces structures forment et encadrent en sécurité.

Elles assurent l'entrée dans la pratique, la progression, le perfectionnement et la transmission des bons comportements.

Missions

- Formation initiale et continue des pratiquants.
- Encadrement professionnel ou bénévole agréé FFVL selon les cas.
- Actions de découverte, de progression et de perfectionnement.
- Contribution à la sécurité, à la qualité pédagogique et à l'image du vol libre.

Statut

Les clubs-écoles et écoles agréées s'inscrivent dans le cadre fédéral et sont soumises aux règlements de la FFVL, notamment en matière pédagogique et éthique.

Les statuts rappellent aussi que la FFVL soutient la création et le développement des écoles.

 **Les conseillers techniques de la Fédération** accompagnent les élus, les structures et les pratiquants dans la mise en œuvre des politiques fédérales, en apportant expertise technique, appui méthodologique et animation du dialogue entre les instances sportives, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.

Comment tout cela fonctionne-t-il ?

- La FFVL fixe le cadre national
- Les Ligues coordonnent à l'échelle régionale
- Les CDVL agissent localement
- Les clubs et écoles mettent en œuvre sur le terrain

 Le bon fonctionnement repose sur :

- le dialogue
- la circulation de l'information
- la reconnaissance du rôle de chacun
- la concertation avant toute décision impactant la pratique